
Conseil communautaire du civraisien

RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2008

À 18H À L'ESEC

***Sous la présidence de Jean Olivier Geoffroy
président.***

Présents : MM. B.Chevalier - J-F.Vallade - H.Massonneau - J.Rocher - J-O.Geoffroy -
D.Thimonier - J-B.Brunet -J-P.Gentils -P.Auvin - J.Duqueroie - J-C.Gauthier -
G.Ordonneau - J-M.Métayer - T.Bris -S.Morin - J-M.Peigné - B.Geoffret - C.Grimaud -
R.Vaillier - Y.Vignaud - H.Gauvin - R.Blanc - J.Vetault - D.Mérigeault

MMES.M.Guichard - L.Das Neves.

Excusés : MM J-P.Provost

Présents 26

Pouvoirs 1

Votants 27

I. PISCINE : CHOIX DU PROJET

Le Président rappelle l'historique du projet piscine et les différentes études qui ont été effectuées afin de déterminer le type de travaux à effectuer : réhabilitation ou transformation en piscine couverte.

Un vote à bulletin secret est demandé pour savoir s'il y a lieu de la couvrir.

Résultats : Pour la couverture 11 OUI
 Contre la couverture 16 NON

Ensuite le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour la réhabilitation et décide de lancer le recrutement pour une assistance à maîtrise d'ouvrage

II. ZA DE SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL : LES ELBES II

Il s'agit de valider le dépôt du permis de lotir de la zone d'activités des Elbes II

Le dossier est composé :

- D'un plan de composition
- D'un plan de situation
- D'une note de présentation
- D'un plan topographique
- De plans de coupe
- De la vue détaillée
- De la vu éloignée
- Du programme des travaux
- Du plan des réseaux

- D'un règlement
- D'un plan pour exemple
- Du document de reconnaissance des sols

Il s'agit de viabiliser 42 700 m² et de vendre 35 520 m²

Il y a 12 lots à vendre avec des surfaces allant de 1 110 m² à 3 750 m²

Le planning du projet est le suivant :

- Début novembre dépôt du permis de lotir
- Fin novembre réalisation de études des sols et SPS
- Mars 2009 appel d'offres
- Fin avril 2009 dossier loi sur l'eau
- Mai 2009 début des travaux
- Septembre 2009 fin des travaux

Un règlement a été élaboré par la commission

Les travaux sont estimés à 352 000 € HT

Il reste à faire par la commission :

- La validation d'une signalétique
- La validation d'un plan de financement
- La mise en place d'une tarification
- La mise en place d'une stratégie de commercialisation (en partenariat avec la chambre des commerces)
- La création d'un budget annexe en 2009

Le permis de lotir a été validé.

Il y a 12 lots à vendre d'une surface de 1 110m² à 3 750m².

Le détail de l'opération a été remis en réunion.

III. VOIRIE 2009 : RECRUTEMENT DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle de chaque commune a été remis aux délégués.

Le maître d'œuvre va être recruté pour lancer l'opération.

IV. FERME ÉQUESTRE DES BOUTIERS À LIZANT

Il s'agit de soutenir un projet de création d'un centre « d'équithérapie »

- En 2007 la ferme compte 120 licenciés, exploite 30 chevaux et poneys sur 10 hectares de prairies et est constituée de 15 box d'un hangar de stockage de fourrage et de paille et du matériel divers.
- La clientèle majoritaire est :
 - o CAT de Lizant
 - o IME de St Gaudent
 - o CLIS de Civray
 - o SESSAD de Civray
 - o Centre de loisirs de Civray et Charroux
 - o SAVS de Chaunay
- La problématique : en période hivernale l'activité est limitée et la fréquentation baisse à cause des intempéries.
- Le projet :
 - o Construction d'un manège couvert de 20 sur 40 m (bardage bois, pare-botte et éclairage basse tension)

- Aménagement d'une carrière sablée extérieur de 30 sur 50 m
- Stabilisation d'un chemin d'accès
- Aménagement d'une aire de préparation des chevaux et des poneys
- L'implantation d'un sanitaire, d'une salle d'activités et de vestiaires d'une surface de 25m²
- Les objectifs :
 - Valoriser l'activité équestre en milieu rural
 - Permettre aux personnes handicapées d'accéder à des activités équestres adaptées et de qualité
 - Favoriser le développement de l'activité équestre par la mise en place de nouvelles activités type attelage, voltige ou parcours de maniabilité.
 - Favoriser le développement touristique et sportif à travers l'activité équestre
 - Valoriser les activités touristiques sur la Vallée de la Charente dans le cadre du programme de Leader
 - Permettre aux structures collectives (type centre de loisirs et écoles) d'utiliser un équipement sportif de qualité en période hivernale
- Les résultats attendus :
 - Augmentation du nombre d'heures d'ouverture
 - Augmenter la fréquentation de la structure (personnes handicapées ou structures collectives)
 - Création d'un emploi à mi-temps
 - Pérennisation d'un emploi à partir d'octobre 2008
- Le calendrier :
 - Novembre 2008 : validation de la maîtrise d'ouvrage par la CDC
 - Mars 2009 : finalisation des partenaires financiers
 - Avril 2009 : travaux
 - Juin 2009 : réception des travaux
- Le plan de financement :

DÉPENSE HT		RECETTES	
Manège	91 817 €	ETAT	30 584 €
Carrière et sanitaires	61 104 €	Conseil Général	30 584 €
		Région	30 584 €
		CDC	30 584 €
		Privé	30 584 €
TOTAL	152 921 €	TOTAL	152 921 €

- Les conditions d'éligibilités du projet :
 - Obtention de 80% de subventions (CG, Région, État voir Europe)
 - Obligation d'une participation de l'association à hauteur de 20% du projet
 - Maitrise foncière obligatoire
 - Mise en place d'une location vente des bâtiments sur une courte durée.

Le détail de l'opération a été remis en réunion. Le montant du projet s'élève à 152 921 € HT.

V. AIRE DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION ENTRETIEN SIEA

Une convention sera signée avec le S.I.E.A. pour l'entretien de la station de relèvement. Pour une visite par semaine, le coût sera de 1 730,04 € HT par an ; les interventions supplémentaires seront facturées 90,77 € HT de l'heure.

VI. ASLH

A. Tarifs 2009

Les tarifs seront revalorisés de 3 % au 1er janvier 2009 et les indemnités des animateurs augmenteront de 3,2 %, identique au SMIC.

B. Avenants contrats

Des avenants aux contrats seront signés avec la CAF et la MSA ; ils permettront de prendre en compte l'augmentation du temps d'ouverture du Centre de Loisirs (environ 10 %).

Il permet de reporter des jours de congés ou RTT sur une durée de 5 ans.

Les principales règles de fonctionnement sont fixées par la Collectivité en suivant les critères définis par la loi ; après avis du Comité Technique Paritaire :

- le nombre de jours pouvant alimenter le C.E.T. est de 22 jours maximum
- le nombre minimal de jours de congés pouvant être pris est de 5 jours
- le délai de préavis à respecter par l'agent pour informer l'employeur de l'utilisation d'un congé C.E.T. est de 30 à 90 jours calendaires suivant la durée du congé
- ces congés peuvent être accolés aux autres

VII. PERSONNEL

A. Journée de solidarité

Proposition : 7 heures par fractionnement d'une heure minimum

Les 7 heures de travail se feront par fractionnement d'une heure minimum suivant les besoins de service.

B. Compte épargne temps

Fixer les principales règles de fonctionnement

Il permet de reporter des jours de congés ou RTT sur une durée de 5 ans.

Les principales règles de fonctionnement sont fixées par la Collectivité en suivant les critères définis par la loi ; après avis du Comité Technique Paritaire :

- le nombre de jours pouvant alimenter le C.E.T. est de 22 jours maximum
- le nombre minimal de jours de congés pouvant être pris est de 5 jours
- le délai de préavis à respecter par l'agent pour informer l'employeur de l'utilisation d'un congé C.E.T. est de 30 à 90 jours calendaires suivant la durée du congé
- ces congés peuvent être accolés aux autres

C. Régime Indemnitare attaché directeur de la communauté de communes

IFTS catégorie 2 coefficient 6.8

IEM coefficient 2

Il est fixé comme suit :

I.F.T.S. catégorie 2 x coefficient 6,8

Indemnité d'exercice de mission : I.E.M. x coefficient 2

VIII. DÉCISIONS MODIFICATIVES

Elles s'équilibrent à 17 950 € au Centre Accueil et à 66 608 € la Communauté de Communes. Le détail a été remis en réunion.

IX. NON VALEURS

A. REOM

1 119,45 €

Les cotes irrécouvrables se montent à 1 119,45 € pour la redevance ordures ménagères sur les années 2004 à 2007 et à 34,04 € au Centre de Loisis.

B. ALSH

34.04 €

X. SUBVENTIONS

A. UFC natation

Il est octroyé 1 560 € à l'U.S.C. Natation pour sonécole de nage.

XI. QUESTIONS DIVERSES

A. Création du site Internet

Il s'agit de la création de notre site internet. La commission se réunit demain pour retenir le bureau d'étude.

Un cahier des charges très précis a été réalisé par la commission.

C'est Cécile Baudry qui est chargée du suivi du dossier.

Projet arborétum à voulême

Il s'agit d'un projet de création d'un arborétum sur un terrain appartenant à la commune de Voulême, situé à proximité de son arborétum communal.

Ce projet se réalise en partenariat avec le Pays Civrasiens et le CRPF qui serait conseillé et animateur du dispositif.

525 plantations sont effectuées elles sont les suivantes :

- 405 arbres sont plantés dans 9 placeaux : cèdre, chêne rouge d'Amérique, robinier, merisier, châtaignier, frêne, chêne pédonculé, chêne rouge.
- Une ripisylve est planté avec 2 aulnes glutineux, 2 frênes, 4 sureaux et 12 boutures de saule marsault.

- Une haie champêtre avec 100 plants (16 hauts-jets et 84 arbustes)

Une convention d'animation et de conseil entre le CRPF et la Communauté de communes est nécessaire. Sa durée est de 1 an et le coût de l'animation est de 3910 €..

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Préparation du terrain	300 €	ETAT (PER 50%)	13422.50 €
Plantations	2625 €	Région (CRDD 30%)	8053.50 €
Clôture	1808 €	Communauté de Communes	5 369 €
Kiosque	8 150 €		
Panneaux de présentation	7450 €		
Plaques plexiglas	2602 €		
Animation CRPF	3910 €		
TOTAL	26 845 €	TOTAL	26 845 €

C'est une placette d'information qui serait créée sur un terrain appartenant à la commune de Voulême.

525 plantations, arbres et haies, avec des espèces différentes seront plantées dans 9 placeaux.

Le projet sera réalisé en partenariat avec le Pays Civraisien et le C.R.P.F., qui sera animateur du site pour un coût de 3 910 €.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 26 845 € financé à 50 % par le P.E.R. (Etat) et à 30 % par le C.R.D.D. (Région)

Fonds de concours piscine

La Communauté prend en charge 50 % du déficit de la piscine. Le coût est de 37 058 € pour 2008.

B. Convention avec la commune de Savigné

Une nouvelle convention sera passée avec la Commune de Savigné pour définir les limites du site du Chaffaud et en préciser l'entretien.

C. Convention avec l'association du Chaffaud

Une autre convention sera passée avec l'association qui anime le site des grottes du Chaffaud

D. Convention de mise à disposition à l'association du vieux cormenier d'un garage situé au vieux cormenier

Une convention de mise à disposition sera signée avec l'association du Vieux Cormenier pour la mise à disposition du garage et du hangar pour le stockage des matériels anciens.